

FLASH INFOS



S'NEJSCHTE IN HERIGE !

N°43 - Septembre 2024

54

C'est le nombre de dossiers d'urbanisme traités par la commune et l'Agence Territoriale Ingénierie Publique (Atip) en 2023.

7 dossiers ont une décision négative : 2 permis de construire et 2 déclarations préalables ont été notifiés d'un refus. 3 dossiers ont été retirés par le pétitionnaire en cours d'instruction.

Ont été accordés : 3 permis d'aménager, 10 permis de construire dont 5 constructions neuves, 15 certificats d'urbanisme et 19 déclarations préalables dont 7 poses de panneaux photovoltaïques, 5 créations de piscines, 2 clôtures, 2 abris de jardin, 2 pergolas et une pose d'antenne 5G.

A propos des bruits de voisinage

Une fois de plus cet été les signalements pour incivilités nous sont parvenus en abondance avec notamment des plaintes concernant les bruits occasionnés par les tondeuses, les piscines et les aboiements des chiens.

Nous rappelons une nouvelle fois que même si certains habitants se réfèrent aux horaires recommandés par le Conseil National du Bruit qu'ils trouvent sur internet, notamment la tonte du gazon le dimanche de 10 h à midi, c'est bien l'arrêté du Maire qui fait foi.

L'arrêté municipal du 30 avril 2018 stipule que les travaux bruyants sont seulement autorisés les jours ouvrables de 8h00 à 12h et de 13h30 à 19h

Du fait de cet arrêté, la tonte du gazon et les travaux bruyants sont donc **proscrits le dimanche et les jours fériés.**

Quant aux bruits occasionnés par les piscines, si on peut être indulgent vis-à-vis des cris d'enfants en journée, il n'en va pas de même quand une musique assourdissante arrose le quartier de décibels ; Ce qui est souvent l'apanage des adultes. Alors nous demandons aux possesseurs de piscine d'arrêter « l'ambiance Ibiza » et aux baigneurs d'être raisonnables le soir venu.

Aux plaintes pour déjection canine ou chiens non tenus en laisse dont nos rappels restent malheureusement souvent sans effet, se sont rajoutées les nuisances causées par les aboiements de jour comme de nuit.

Les constatations font apparaître que des propriétaires laissent gambader leur chien dans un espace extérieur (cour ou enclos). Certains chiens se manifestent au simple passage d'un

passant ou encore, en l'absence du propriétaire, se sentant seuls ou abandonnés, ils aboient à longueur de journée et de nuit sans que le propriétaire du chien ne s'en rende compte. Nous appelons à la vigilance des propriétaires et rappelons que le mieux vivre ensemble passe d'abord par le respect vis-à-vis de son voisin. Nous conseillons à ceux qui subissent ces nuisances d'aller voir le voisin tapageur pour lui expliquer calmement la gêne que vous subissez suite à ses agissements. Si le dialogue échoue, appelez la gendarmerie pour faire constater le trouble.

Les contrevenants aux bruits risquent des sanctions financières qui peuvent aller jusqu'à 180 €





A vos Agendas

- ✓ **Dimanche 22 septembre** : Marché aux puces organisé par l'APE l'Ecole en Fête
- ✓ **Samedi 28 et dimanche 29 septembre** : Village en fête (Messti) tout le week-end
- ✓ **Samedi 5 octobre** : 7^{ème} édition des Foulées Roses à Neugartheim-Ittlenheim, à 17h00
- ✓ **Jeudi 31 octobre** : Fête d'Halloween à la salle communale



Décisions du Conseil Municipal

- **Sauvegarde de l'habitat patrimonial** : Le Conseil municipal a renouvelé son engagement au côté de la CoCoKo et de la Collectivité Européenne d'Alsace pour soutenir la sauvegarde et la valorisation de l'habitat patrimonial. En cas de travaux de rénovation sur un bâtiment identifié par le PLUi comme bâtiment remarquable ou patrimoine à sauvegarder, les porteurs de projets pourront recevoir jusqu'à 40 000 € de subvention, dans les communes et intercommunalités qui ont adhéré à ce dispositif.



- **Achat d'un alignement rue de la Gare** : Afin de régulariser un alignement rue de la Gare, le conseil municipal a validé l'achat d'une parcelle de 34 m² au prix de 510 euros (1 500 € de l'are). Cette opération consiste à racheter l'emprise foncière des particuliers qui ont reculé leur clôture pour permettre l'aménagement du trottoir et de la chaussée.

- **Travaux de voirie** : Le Conseil Municipal a validé l'avant-projet de l'aménagement de la voirie et des réseaux rue principale. Les travaux consisteront en la réfection de la chaussée et des trottoirs dans la rue Principale entre l'église et l'intersection avec la rue de la Carrière. L'ensemble du réseau aérien comportant fibre optique, électricité et éclairage public sera mis en souterrain. Afin d'assurer le ralentissement du trafic, l'aménagement d'une chicane est envisagé à hauteur de la salle communale. Ce chantier est estimé à 215 000 € HT pour le lot voirie, et 175 000 € HT pour le lot éclairage public. L'opération est éligible à l'obtention du fonds de solidarité versé par la CEA pour le développement et l'attractivité des communes, plafonné à 100 000 €. Les travaux devraient démarrer en 2025.



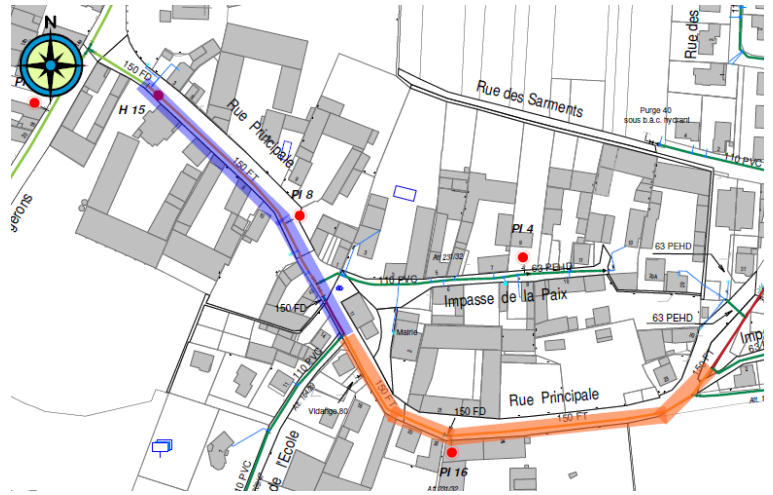
- **Maîtrise des réseaux et équipements télécom** : Le Conseil Municipal a souscrit à l'offre d'assistance mutualisée de la CoCoKo pour mieux connaître et maîtriser les réseaux télécom qui occupent le domaine public ou privé des communes. Ils proposent en effet de mettre à disposition des communes adhérentes, un chargé de mission qui étudiera les différents réseaux la traversant, et qui sera chargé de suivre et vérifier l'encaissement des redevances annuelles.





Brèves

Travaux rue Principale : Dans le cadre du programme d'amélioration et de renouvellement de ses réseaux, le syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) procédera au remplacement d'une partie de la conduite d'alimentation en eau potable ainsi que certains des branchements particuliers dans la rue Principale. Les travaux seront exécutés par le SDEA et débuteront le **23 septembre 2024 pour une durée de 3 mois**. Une déviation par la route des romains et la rue des forgerons sera mise en place car la route sera barrée entre l'église et l'intersection avec la rue de la Carrière. Les habitations sises dans l'emprise seront néanmoins accessibles aux riverains. Le stationnement sera interdit sur les deux côtés de la rue. De plus, et pour votre sécurité, il vous est demandé de ne pas pénétrer dans la zone de travaux.



Les travaux pourront nécessiter des **coupures d'eau ponctuelles**, nous vous informerons au préalable et nous nous efforcerons de réduire au mieux les gênes qu'elles occasionneront. Votre branchement particulier d'eau potable et si son état le justifie, sera remplacé jusqu'au droit du compteur (branchements dans l'emprise des travaux). La décision étant prise au fur et à mesure de l'avancement des travaux, un technicien ou le chef de secteur du SDEA se rendra sur place, afin de définir avec vous la nature des travaux à réaliser et l'emplacement du compteur.

Service de location de vélos proposé par l'Office du Tourisme du Kochersberg-Ackerland : Depuis le 12 juillet 2024, vous avez la possibilité d'expérimenter l'usage du vélo à assistance électrique avant de franchir le pas d'acquisition de votre propre vélo.



Vélos électriques, vélo-cargo, vélo longtail, les possibilités sont nombreuses. Souscrivez le contrat de location en seulement quelques clics sur la centrale de

réservation : <https://velo-kochersberg.lokki.rent/>

Location à la journée, à la semaine, au mois... **choisissez votre formule :**

Durée	vélos électriques	vélo-cargo	longtail
1 journée	15 €	20 €	20 €
1 semaine	30 €	35 €	35 €
1 mois	60 €	X	X

Rendez-vous ensuite à l'Office de Tourisme Le Beau Jardin 4 place du Marché à Truchtersheim pour récupérer votre vélo et ses accessoires.

Appel à volontaires pour la réserve communale de sécurité civile



En novembre 2016 la commune s'est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui nécessite une mise à jour périodique. De ce fait nous nous permettons de vous solliciter pour venir renforcer la liste des volontaires de la réserve communale de sécurité civile.

Qu'est-ce qu'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ?

Le plan communal de sauvegarde (PCS) organise la mobilisation, l'alerte et la coordination des ressources (humaines et matérielles) de la commune en situation d'urgence pour protéger la population. Ces urgences peuvent être déclenchées en cas d'évènements majeurs naturels (inondations, séismes...), technologiques (fuite de gaz, fuites de produits nocifs...) ou sanitaires (pollution, épidémie...).

Quel rôle peuvent jouer les habitants au sein de la réserve communale de sécurité civile ?

La réserve communale de sécurité civile est constituée de citoyens volontaires et bénévoles pouvant être mobilisés en appui des pouvoirs publics afin de prévenir et gérer les risques majeurs présents sur le territoire de la commune. Cette réserve, placée sous l'autorité du maire, a vocation à intervenir uniquement pour des actions de sauvegarde, tels que le soutien et l'assistance de la population. Elle ne doit pas se substituer aux services publics de secours et d'urgence.

Voici en quelques mots les missions qui pourront être assurées par les réservistes, en cas d'incident majeur :

Alerter

- ✓ Participer à l'alerte des population ou l'évacuation d'un quartier ;

Soutenir

- ✓ Accueillir des sinistrés dans un centre de regroupement ;
- ✓ Aider au ravitaillement des acteurs de la sécurité civile ;
- ✓ Aider au nettoyage et à la remise en état des habitations ;
- ✓ Aider à la protection des meubles des personnes en zone inondable



Surveiller

- ✓ Surveiller des digues, massifs forestiers ou cours d'eau ;
- ✓ Assurer le suivi de personnes vulnérables (canicule, grand froid...)

Coordonner

- ✓ Aider à la mise en place du poste de commandement communal (PCC) ;
- ✓ Collecter ou distribuer des dons au profit de sinistrés.

Qui peut intégrer la réserve ? La réserve communale de sécurité civile est accessible à tous les citoyens âgés de plus de 18 ans. Il ne faut pas de compétences particulières pour être réserviste. Les missions confiées aux réservistes seront en rapport avec leurs compétences et leurs aptitudes physiques. A titre d'exemple, les compétences pouvant être sollicitées peuvent être : Aptitudes techniques, travaux manuels, travailleurs sociaux, ou de la petite enfance, titulaires de permis poids-lourd, maîtrise de langues étrangères ou des outils informatiques, psychothérapeutes, éducateurs spécialisés etc...

Si vous êtes intéressé pour rejoindre les rangs des réservistes, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès du secrétariat : mairie@hurtigheim.fr ou 03.88.69.02.09